

5^{ème} édition : Challenge du Pays Ornais – écoles cyclistes 2019

Organisation : UCAD – CC Gacé - VC La Ferté Macé - VC Nonantais– UV Rai Aube – VC Aiglon

Le challenge du Pays Ornais se déroulera sur 6 épreuves :

1 ^{ère} manche : samedi 27 avril 2019	à Neuville près Sées	par VC Nonantais
2 ^{ème} manche : mercredi 1 ^{er} mai 2019	à Gacé	par CC Gacéen
3 ^{ème} manche : samedi 2 juin 2019	à Joué du Bois	par VC Ferté Macé
4 ^{ème} manche : dimanche 23 juin 2019	à Tourouvre	par VC Aiglon
5 ^{ème} manche : dimanche 7 juillet 2019	à Ecorcei	par UV Rai Aube
FINALE 6 ^{ème} manche : samedi 15 Septembre 2019	à Damigny	par UC Alençon Damigny

Article 1 :

Le challenge du pays Ornais est réservé aux licenciés FFC des clubs régionaux et interrégionaux : Pré-licenciés, Poussins 1-2, Pupilles 1-2, Benjamins 1-2,

Article 2 :

Les points seront attribués aux 12 premiers de chaque épreuve selon le barème suivant : 25.22.20.18.16.14.12.10.8.6.4.2, ensuite chaque participant qui terminera l'épreuve marquera 1 point. De plus, lors de la finale, les points compteront double.

En cas d'exæquo au nombre de points, il sera tenu compte des places obtenues au cours des différentes manches du challenge, pour déterminer les classements.

Si un coureur est sélectionné par le Comité de Normandie, il se verra attribuer les points du classement de la 5^{ème} place.

A l'issue de la finale, la place obtenue lors de cette manche départagera les coureurs en cas d'égalité de points.

Le VTT sera accepté dans les catégories pré- licenciés uniquement, pas dans les autres catégories.

Le classement se fera par un arbitre désigné par le comité. Le club organisateur devra effectuer un contrôle de braquet (distance 5,60)

Article 3 :

Il y aura un maillot distinctif pour chaque catégorie d'âge : garçons et filles (sauf pour les pré-licenciés : une seule catégorie d'âge) soit un total de 14 maillots en jeu pour ce challenge.

- **Pré-licencié** : 1^{er} garçon + 1^{ère} féminine
- **Poussin 1 et 2** : 1^{er} poussin 1 + 1^{er} poussin 2
1^{ère} féminine 1 et 1^{ère} féminine 2
- **Pupille 1 et 2** : 1^{er} pupille 1 + 1^{er} pupille 2
1^{ère} féminine 1 et 1^{ère} féminine 2
- **Benjamin 1 et 2** : 1^{er} benjamin 1 + 1^{er} benjamin 2
1^{ère} féminine 1 et 1^{ère} féminine 2

Article 4 :

Après chaque épreuve tous les leaders se verront remettre le maillot du « challenge du Pays Ornais », qu'ils restitueront après le protocole.

Le représentant du club où se déroulera la manche suivante devra récupérer les maillots et le classement après le protocole ainsi que la banderole du sponsor Auto-Moto Ecole du Haut-Perche.

Article 5 :

Le maillot du « challenge du Pays Ornais » devra être porté par chaque leader à chaque épreuve. Celui-ci sera à prendre avant le départ au podium.

Article 6 :

A l'issue de chaque manche, les récompenses seront effectuées dans l'ordre suivant :

1^{er} podium = classement lié à l'arrivée de l'épreuve (récompenses remises par le club organisateur)

2^e podium = classement général du challenge (maillot de leader remis par le président du comité d'organisation)

Article 7 :

Les récompenses de la finale se feront au scratch et seront réparties comme suit :

- ✓ Le leader de chaque catégorie recevra définitivement le maillot de leader ainsi qu'un trophée.
- ✓ Les 2 suivants (2^e et 3^e du challenge)
- ✓ Et 1^{ère} féminine ou 1^{er} garçon en cas de non présence d'un podium mixte

Article 8 :

En cas de litige ou contestation, seul le comité d'Organisation du Challenge a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.

Article 9 :

Le fait d'être engagé aux épreuves du « Challenge du Pays Ornais », implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Article 10 :

Chaque club de l'Orne devra s'acquitter d'une participation de 75€ à remettre au Comité de l'Orne au plus tard le 1^{er} avril 2018.

Cette participation permettra de financer l'achat des maillots de leader qui seront remis lors de la finale
Le club organisateur de la finale récompensera les podiums.

Article 11 :

Le challenge étant limité à 6 manches (dont la finale), le club n'ayant pas pu organiser une manche lors de la saison en cours, sera prioritaire la saison prochaine.

Le club qui organise le trophée départemental sera exempt de l'organisation d'une manche du challenge.

Afin de permettre à chaque club d'organiser au moins une fois la finale du challenge, tous les ans, celle-ci sera attribuée à un club différent.

Article 12 :

Le coureur qui participera au challenge pourra être sélectionnable en équipe de l'Orne pour le trophée régional des jeunes cyclistes.

Article 13 :

Les membres du Comité d'organisation : le comité de l'Orne

Pour tous renseignements, contacter : le comité d'organisation